

COMMUNICATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2020

أنتم
المستقبل

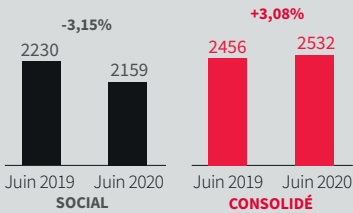


الشركة العامة
SOCIETE GENERALE

INDICATEURS CUMULÉS 1^{ER} SEMESTRE 2020

PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

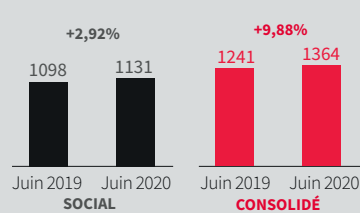
Données en millions de dirhams



Le PNB en social est affecté par l'annulation de la distribution des dividendes à la demande de BAM

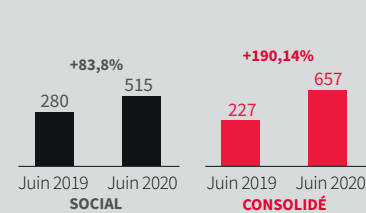
FRAIS GÉNÉRAUX

Données en millions de dirhams



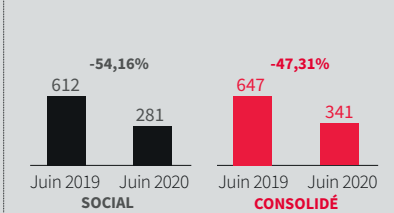
COÛT NET DU RISQUE

Données en millions de dirhams



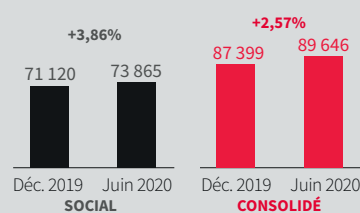
RÉSULTAT NET

Données en millions de dirhams



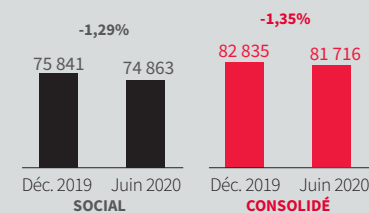
CRÉDITS

Données en millions de dirhams



DÉPÔTS*

Données en millions de dirhams

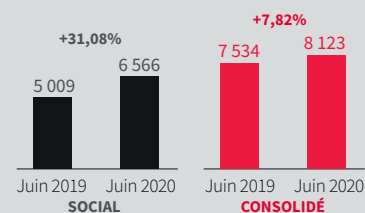


* Y compris les certificats de dépôts

INDICATEURS DE PRODUCTION 2^{ÈME} TRIMESTRE 2020

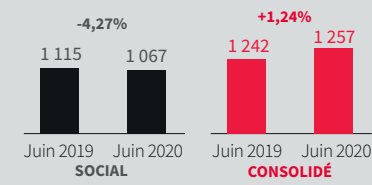
PRODUCTION CRÉDITS

Données en millions de dirhams



PRODUCTION PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Données en millions de dirhams



MESSAGES CLÉS ET CONTEXTE ÉCONOMIQUE 1^{ER} SEMESTRE 2020

Le groupe Société Générale se mobilise pour faire face à la pandémie du COVID 19. Plusieurs mesures ont été prises pour soutenir l'économie nationale, la santé publique et réduire les effets de la pandémie sur les populations ciblées. Société Générale confirme ainsi son engagement en tant qu'acteur citoyen et responsable, tout en veillant au maintien de la continuité de ses services, avec une attention portée en priorité à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et clients :

- Participation du groupe Société Générale au fonds spécial, mis en place sur Instructions Royales pour la gestion de la pandémie du Coronavirus, avec 110 millions de dirhams ;
- Mise en place de mesures d'accompagnement des clients particuliers, professionnels et entreprises (report de crédits, report des prélèvements des produits d'assurance prévoyance/santé...) ;
- Application de mesures spécifiques visant le soulagement de la trésorerie des entreprises à travers l'activation de lignes spéciales supplémentaires de fonctionnement couvertes par la CCG dans le cadre du dispositif « Damane Oxygène » ;
- Mise à la disposition des clients particuliers, professionnels et entreprises de différentes solutions de banque à distance ;
- Lancement de « SoGé », une banque en ligne gratuite dont l'objectif est de servir le client à distance en lui assurant autonomie, simplicité et sécurité ;
- Lancement d'une plateforme collaborative à impact social et économique « Muhub.ma » en partenariat avec Maroc Impact et l'Université Hassan II de Casablanca pour favoriser l'émergence et l'accélération de solutions répondant à des problématiques liées à la gestion de la crise COVID 19 ;
- Obtention de la certification AFNOR, un gage de conformité aux exigences les plus strictes en matière de sécurité sanitaire.

ÉTAT A1 : ÉTAT DES PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les comptes sociaux de la Société Générale Maroc sont préparés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). L'objectif de ces comptes est de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Banque.

1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances comptabilisées, qui concernent aussi bien les établissements de crédits que les créances sur la clientèle, sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique et ce, comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affacturage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie. Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit ou clientèle).

Les créances en souffrance

Les créances en souffrance sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur régissant l'activité des établissements de crédit. Ces créances sont, après déduction des quotités de garantie prévues par ladite réglementation, provisionnées à hauteur de :

- %20 pour les créances pré-douteuses ;
- %50 pour les créances douteuses ;
- %100 pour les créances compromises.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles. Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont, quant à elles, constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable.

2. DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur les dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de l'intention de leur détention en titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement ou titres de participations.

• Titres de transaction

Ces titres sont acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif. Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée directement au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Ils correspondent à des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

4. OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

6. PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

- Les provisions pour risques et charges : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.
- Provisions pour risques généraux : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.
- Les provisions réglementées : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

7. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Les intérêts correspondent aux produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés. Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation. Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice	
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions		Cumul des provisions
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Créances en souffrance										
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyers impayés										
Loyers en souffrance										
Total										

N É A N T

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant net à la fin de l'exercice	
					Montant des amortis. et/ou prov. début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis. sur immo. sorties		Cumul
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 301 609	138 824	-	1 440 433	754 417	55 322	9 471	800 268	640 165
- Droit au bail	142 281	-	-	142 281	-	-	-	-	142 281
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 159 328	138 824	-	1 298 152	754 417	55 322	9 471	800 268	497 884
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 530 236	58 943	1 248	3 587 930	2 318 376	78 833	1 248	2 395 962	1 191 968
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 502 531	2 611	1 120	1 504 022	864 009	24 731	1 120	887 619	616 402
. Terrain d'exploitation	122 984	-	-	122 984	-	-	-	-	122 984
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 379 547	2 611	1 120	1 381 038	864 009	24 731	1 120	887 619	493 418
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	476 567	35 981	-	512 548	313 948	24 003	-	337 951	174 597
. Mobilier de bureau d'exploitation	254 738	4 410	-	259 148	186 048	8 477	-	194 526	64 622
. Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
. Matériel informatique	221 711	31 571	-	253 282	127 853	15 525	-	143 377	109 904
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	118	-	-	118	47	1	-	48	70
. Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	1 244 432	18 292	128	1 262 596	955 928	27 342	128	983 142	279 454
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	306 705	2 059	-	308 764	184 492	2 758	-	187 249	121 515
. Terrains hors exploitation	25 398	-	-	25 398	-	-	-	-	25 398
. Immeubles hors exploitation	76 955	-	-	76 955	53 595	1 413	-	55 008	21 947
. Mobilier et matériel hors exploitation	16 175	60	-	16 236	13 374	305	-	13 679	2 557
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	188 176	1 999	-	190 175	117 522	1 040	-	118 562	71 613
Total	4 831 845	197 766	1 248	5 028 363	3 072 793	134 155	10 719	3 196 230	1 832 134

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
08/05/2020	Immeubles d'exploitation, Bureaux	1 120	1 120	-	750	750	-
08/05/2020	Autres Immob. Corporelles d'exploitation	128	128	1	-	-	1
Total		1 248	1 248	1	750	750	1

TITRES DE CRÉANCE ÉMIS AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams

NATURE TITRES	CARACTÉRISTIQUES					MONTANT	dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux Nominal	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/2016	31/05/2021	100	2,81%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	31/05/2016	31/05/2023	100	3,08%	AA	700 000	28 200		
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/02/2024	100	3,15%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	29/03/2026	100	2,92%	AA	600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/03/2018	22/09/2020	100	2,85%	AA	600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/02/2026	100	2,92%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	20/09/2024	100	3,21%	AA	450 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	22/02/2019	22/06/2025	100	3,31%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	29/03/2019	18/12/2025	100	3,38%	AA	450 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	19/12/2019	19/09/2020	100	2,54%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	11/07/2019	09/07/2020	100	2,60%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	11/07/2019	12/01/2021	100	2,69%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/12/2019	30/12/2020	100	2,55%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/12/2019	30/06/2021	100	2,61%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/12/2019	30/12/2021	100	2,65%	AA	500 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS STRUCTURÉ	02/05/2018	02/05/2023	100	3,95% Conditionnel	AA	22 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	27/05/2020	27/05/2022	100	2,70%	AA	600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	27/05/2020	29/11/2021	100	2,65%	AA	600 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	30/03/2020	30/03/2021	100	2,75%	AA	300 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	23/03/2020	23/03/2022	100	2,71%	AA	685 000			
CERTIFICAT DE DÉPÔTS	23/03/2020	23/03/2021	100	2,63%	AA	115 000			

COMPTES SOCIAUX AGRÉGÉS AU 2020/06/30

ENGAGEMENTS SUR TITRES AU 2020/06/30

Rubrique	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Titres à livrer	200 079	-
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	200 079	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titres à recevoir	-	51 242
- Marché primaire	-	-
- Marché gris	-	-
- Marchés réglementés	-	-
- Marché gré à gré	-	-
- Autres	-	51 242

PROVISIONS AU 2020/06/30

PROVISIONS	En milliers de Dirhams						
	Encours 31/12/2019	Dotations	Reprise utilisées	Reprise devenues disponible	Écart de conversion	Autres variations	Encours 30/06/2020
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR :	7 014 936	1 038 729	10 753	734 259	-	-167	7 308 486
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (y compris FP*)	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle (y compris FP*)	6 871 836	1 038 520	10 753	725 387	-	-167	7 174 049
Titres de placement (y compris Certificats de Sukuk)	294	189	-	124	-	-	359
Titres de participation et emplois assimilés	142 806	21	-	8 749	-	-	134 078
Dépôts d'investissements et Wakala Bil Istithmar placés	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en Ijara	-	-	-	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	872 868	289 078	44	80 300	-	372	1 081 974
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	288 145	45 106	-	76 357	-	372	257 265
Provisions pour risques sur créances sensibles	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	304 263	212 390	-	-	-	-	516 653
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges (y compris provision pour risques sur Moudaraba)	280 460	31 583	44	3 943	-	-	308 056
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	7 887 804	1 327 807	10 796	814 560	-	205	8 390 461

* Finance participative

Le niveau de provisions intègre des dotations sur le portefeuille de crédit Corporate sain anticipant des difficultés à venir sur les secteurs les plus impactés par la crise Covid. Le calibrage est basé sur une revue au cas par cas des encours.

La PRG prend en compte les dégradations de statut à venir des créances avec de longs impayés sur le segment Retail. Elle intègre également une anticipation de détérioration du portefeuille de crédit sain.

DETTES SUBORDONNÉES AU 2020/06/30

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N1- (en contrevaaleur KDH)	Montant N (en contrevaaleur KDH)	Montant N1- (en contrevaaleur KDH)
MAD	324 200	-	5,98% (taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	83 500	-	-	-
MAD	175 800	-	5,98% (taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	238 200	-	4,77% (taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	158 800	-	-	-
MAD	130 000	-	4,77% (taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	431 800	-	3,51% (Taux révisable)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	749 500	-	4% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	-	-	-	-
MAD	50 500	-	4% (Taux fixe)	10 Ans	Le remboursement par anticipation est possible à partir de la 5 ^{ème} année, seulement à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve de l'accord de BAM	-	6 500	-	-	-
Total	2 100 000					-	248 800	-	-	-

(2) éventuellement indéterminée

(3) se référer au contrat de dettes subordonnées

SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE AU 2020/06/30

Réseau	Objet économique	Montant global	Montant à fin 2018	Utilisation 2019	Montant à juin 2020
Subventions					
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
			N É A N T		

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 2020/06/30

TITRES	En milliers de Dirhams	
	Opérations de couverture 30/06/2020	31/12/2019
Opérations de change à terme	8 146 730	6 544 941
Devises à recevoir	1 915 107	1 359 176
Dirhams à livrer	1 211 437	601 781
Devises à livrer	2 799 351	2 603 485
Dirhams à recevoir	2 220 835	1 980 499
- Dont swaps financiers de devises	-	-
Engagements sur produits dérivés	20 776	20 525
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	20 776	20 525
TOTAL	8 167 506	6 565 466

CAPITAUX PROPRES AU 2020/06/30

CAPITAUX PROPRES	En milliers de Dirhams			
	Encours 31/12/2019	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2020
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	7 715 416	-	-	7 715 416
Réserve légale	205 000	-	-	205 000
Autres réserves	6 912 916	-	-	6 912 916
Primes d'émission, de fusion et d'apport	597 500	-	-	597 500
Capital	2 050 000	-	-	2 050 000
Capital appelé	2 050 000	-	-	2 050 000
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	2	-	-	2
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	1 075 367	-	1 075 367
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 075 367	-1 075 367	280 767	280 767
TOTAL	10 840 785	-	280 767	11 121 552

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE AU 2020/06/30

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant %10 des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital des bénéficiaires
8	25 482 891	22 479 568	3 003 323	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE AU 2020/06/30

	En milliers de Dirhams					
	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	518 764	702 600	2 198 438	1 766 438	-	5 186 240
Créances sur la clientèle	7 128 699	5 415 065	10 182 104	21 031 458	18 259 635	62 016 961
Titres de créances	-	-	432 421	5 531 840	1 446 882	7 411 143
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
IJARA	-	-	-	-	-	-
Total	7 647 463	6 117 665	12 812 963	28 329 736	19 706 517	74 614 344
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 399 734	691 262	756 641	152 550	-	6 000 187
Dettes envers la clientèle	2 105 644	1 403 105	2 507 267	532 216	5 195	6 553 427
Titres de créances émises	500 000	1 100 000	1 915 000	4 557 000	2 050 000	10 122 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	500 000	1 600 000	2 100 000
Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus	-	-	-	-	-	-
Total	7 005 378	3 194 367	5 178 908	5 741 766	3 655 195	24 775 614

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams			
VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature reçus	Montants des créances ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	1 883 513	-	-
Hypothèques	34 124 677	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	24 095 283	-	-
TOTAL	60 103 473	-	-

En milliers de Dirhams			
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature donnés	Montants des dettes ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	38 600	-	-
Certificats de Sukuk	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	38 600	-	-

MARGE D'INTÉRÊT AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams			
INTÉRÊTS	Montant 30/06/2020	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 31/12/2019
INTÉRÊTS PERÇUS	1 940 937	-	3 801 891
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	80 043	-	173 304
Dont Intérêts sur créances subordonnées	-	-	-
INTÉRÊTS VERSÉS	456 569	-	823 851
Dont Intérêts sur opérations effectuées avec des entreprises liées	-	-	16 615
Dont Intérêts sur dettes subordonnées	46 560	-	113 803

En milliers de Dirhams			
COMMISSIONS	Montant 30/06/2020	Dont montant relatif aux exercices précédents	Montant 30/06/2019
COMMISSIONS PERÇUES	56 171	-	128 562
Commissions sur engagements de financement donnés	50 678	-	103 467
Commissions sur engagements de garantie donnés	5 493	-	25 095
COMMISSIONS VERSÉES	2 388	-	4 863
Commissions sur engagements de financement reçus	-	-	1 034
Commissions sur engagements de garantie reçus	2 388	-	3 828

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
CATÉGORIE DES TITRES	PRODUITS PERÇUS
Titres de placement	-
Titres de participation	-
Participations dans les entreprises liées	115 821
Emplois assimilés	999
TOTAL	116 820

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIER OU PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 30/06/2020

1. VENTILATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En milliers de Dirhams			
Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Activité bancaire	2 158 998	536 756	472 362
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	2 158 998	536 756	472 362

2. VENTILATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliers de Dirhams			
Pôle d'activité	Produit Net Bancaire	Résultat courant	Résultat avant impôt
- Maroc	2 158 998	536 756	472 362
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	2 158 998	536 756	472 362

COMMISSIONS AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
COMMISSIONS	Montant
COMMISSIONS PERÇUES :	318 785
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	117 924
sur opérations de change	31 350
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	5 472
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	13 226
sur moyens de paiement	103 201
sur activités de conseil et d'assistance	138
sur ventes de produits d'assurances	1 772
sur autres prestations de service	45 703
COMMISSIONS VERSÉES	29 629
sur opérations avec les établissements de crédit	-
sur opérations avec la clientèle	-
sur opérations de change	1 566
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
sur produits dérivés	-
opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
sur moyens de paiement	25 433
sur activités de conseil et d'assistance	-
sur ventes de produits d'assurances	-
sur autres prestations de service	2 630

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
PRODUITS ET CHARGES	Montant
PRODUITS	458 966
Gains sur les titres de transaction	85 924
Plus value de cession sur titres de placement	-
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	124
Gains sur les produits dérivés	-
Gains sur les opérations de change	372 918
CHARGES	175 756
Pertes sur les titres de transaction	19 057
Moins value de cession sur titres de placement	-
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	189
Pertes sur les produits dérivés	757
Pertes sur opérations de change	155 753
RÉSULTAT	283 210

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
CHARGES	Montant
CHARGES DE PERSONNEL	549 427
IMPÔTS ET TAXES	22 348
CHARGES EXTERNES	414 769
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	9 910
Dotations aux amortiss. et aux provisions des immob. incorporelles et corporelles	134 155

AUTRES PRODUITS ET CHARGES AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
Produits et charges	Montant
Autres produits et charges bancaires	
Autres produits bancaires	490 365
Autres charges bancaires	272 630
Produits et charges d'exploitation non bancaire	
Produits d'exploitation non bancaire	48 023
Charges d'exploitation non bancaire	33 727
Autres charges	
Dotation aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 340 594
Autres produits	
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	834 664
Produits et charges non courants	
Produits non courants	9 542
Charges non courantes	73 936

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams	
I. Détermination du résultat	Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	536 756
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	401 366
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	371 089
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	567 033
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	209 802
. Résultat courant après impôts (=)	326 954

II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROCAINE DE BANQUES est soumise à l'IS selon le régime de droit commun, avec un taux d'imposition de 37%.

DATATION ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30/06/2020

I - DATATION	
. Date de clôture ⁽¹⁾	30/06/2020
. Date d'établissement des états de synthèse ⁽²⁾	20 Juillet 2020

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

II - Évènement nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachable à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

EFFECTIF AU 30/06/2020

	En nombre	
	30/06/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	3 332	3 348
Effectifs utilisés	3 332	3 348
Effectifs équivalent plein temps	3 332	3 256
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 184	1 146
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	2 148	2 110
Cadres (équivalent plein temps)	2 027	1 916
Employés (équivalent plein temps)	1 305	1 338
dont effectifs employés à l'étranger	3	2

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE AU 30/06/2020

En milliers de Dirhams				
NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	109 436	329 268	324 933	113 772
B. TVA à récupérer	65 546	128 159	147 398	46 307
. Sur charges	47 127	87 789	114 949	19 967
. Sur immobilisations	18 419	40 369	32 448	26 339
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	43 890	201 110	177 535	67 465

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL AU 30/06/2020

Intitulés	En milliers de Dirhams	
	Montants	Montants
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	280 767	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	608 145	
1- Courantes	401 366	
- Provisions pour Prédoutoux et Douteux	172 342	
- Provisions pour risques et charges	16 634	
- Provisions pour risques généraux	212 390	
2- Non courantes	206 779	
- Impôts sur les sociétés	191 595	
- Contribution de cohésion sociale	15 185	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		371 089
1- Courantes	371 089	
- Abattement de 100% des produits de participation (dividendes)	115 821	
- Reprises de provisions pour Prédoutoux et Douteux	255 268	
2- Non courantes		
TOTAL	888 912	371 089
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		517 823
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C)		517 823
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT À REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

COMPTES DE LA CLIENTÈLE AU 30/06/2020

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	En nombre	
	30/06/2020	31/12/2019
Comptes courants	138 715	115 774
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	75 773	52 760
Autres comptes chèques	1 547 732	1 139 312
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes dépôts d'investissement	-	-
Comptes d'épargne	792 275	766 089
Comptes à terme	183 526	169 288
Bons de caisse	-	-
Autres comptes de dépôts	466 998	281 030

RÉSEAU AU 30/06/2020

RÉSEAU	En nombre	
	30/06/2020	31/12/2019
Guichets permanents	406	404
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	524	519
Succursales et agences à l'étranger	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	2	2


TABLEAU DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	En milliers de Dirhams		
	juin-20	déc-19	déc-18
	2 891 729	5 546 257	5 316 860


TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS AU 30/06/2020

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Titres dont l'établissement est dépositaire	16 376	16 329	112 667 758	115 699 442
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	31	30	19 853 752	18 684 238
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	10	10	8 718 223	7 926 152
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc



Bd Sidi Mohamed Ben Abdallah,
Tour Ivoire III,
20 300 Casablanca (Marina)
Maroc

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE

DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection d'états de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 13.237.831 dont un bénéfice net de KMAD 280.767, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation a été arrêtée par le directoire le 27 juillet 2020, dans un contexte évolutif de crise sanitaire de l'épidémie de Covid19, sur la base des éléments disponibles à cette date.


Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 août 2020


Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT



Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

RÉSULTATS FINANCIERS DE DAR AL AMANE AU 30/06/2020

ACTIFS ET PASSIFS DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE AU 30/06/2020

ACTIFS	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	31/12/2019
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	185 422	223 049
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	454	23
3. Créances sur la clientèle	1 527 098	1 332 637
. Créances sur Mourabaha	1 526 702	1 332 637
. Créances sur Salam	-	-
. Créances sur autres financements participatifs	-	-
. Autres créances sur la clientèle	395	-
4. Titres de transaction et de placement	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
5. Biens acquis dans le cadre de financements participatifs	7 784	7 934
6. Immobilisations données en Ijara	-	-
7. Titres d'investissement titres de participation et emplois divers	-	-
. dont Certificats de Sukuk	-	-
. dont Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
8. Dépôts d'investissement placés et Wakala Bil Istismar Placés	-	-
9. Autres actifs	16 881	31 866
TOTAL DES ACTIFS	1 737 639	1 595 508

PASSIFS	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	31/12/2019
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	623 913	563 154
. Dettes sur Mourabaha	-	-
. Dettes sur Salam	-	-
. Dettes sur autres financements participatifs	-	-
. Autres dettes sur les établissements de crédit et assimilés	623 913	563 154
3. Dépôts de la clientèle	266 261	252 040
. Comptes à vue créditeurs	231 242	201 459
. Autres comptes créditeurs	35 019	50 581
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	2 348	2 893
. Dettes sur Mourabaha	-	-
. Dettes sur Salam	-	-
. Dettes sur autres financements participatifs	2 348	2 893
5. Autres passifs	524 426	483 392
6. Provisions pour risques et charges	-	-
7. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	112 316	87 928
8. Dotation en capital	260 000	260 000
9. Reports	-53 898	-40 329
10. Résultat de l'exercice	2 273	-13 569
TOTAL DES PASSIFS	1 737 639	1 595 508

HORS BILAN AU 30/06/2020

HORS BILAN	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	27 416	28 420
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	27 416	28 420
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Titre de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE LA FENÊTRE PARTICIPATIVE DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	30/06/2019
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	26 624	12 498
1. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
2. Rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	24 957	11 424
3. Produits sur titres de propriété ⁽¹⁾ et certificats de Sukuks	-	-
4. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
5. Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
6. Commissions sur prestations de service	1 285	1 073
7. Autres produits bancaires	381	-
8. Transfert de charges sur dépôts d'investissement et wakala Bil Istismar reçus	-	-
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 254	1 131
9. Charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-	-
10. Charges sur opérations avec la clientèle	-	-
11. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
12. Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
13. Autres charges bancaires	1 110	1 131
14. Transfert de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istismar reçus	1 144	-
III. PRODUIT NET BANCAIRE	24 370	11 367
15. Produits d'exploitation non bancaire	-	18
16. Charges d'exploitation non bancaire	-	-
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	21 977	20 663
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	120	-
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	-	-
VII. RÉSULTAT COURANT	2 273	-9 278
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 273	-9 278
17. Impôts théoriques	-	-
IX. RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	2 273	-9 278

(1) Autres que Moucharaka et Moudaraba

TABLEAU DES MARGES CONSTATÉES D'AVANCE SUR MOURABAHA DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

BIENS	En milliers de Dirhams						
	Montant brut au début de l'exercice 31/12/2019	Marges sur opérations de l'exercice du 01/01/2020 au 30/06/2020	Quote-part reprise en compte du résultat Marges sur opérations de l'exercice du 01/01/2020 au 30/06/2020	Quote-part constaté en rémunération réservée	Quote-part de marge abandonnées du 01/01/2020 au 30/06/2020	Montant brut à la fin de l'exercice 30/06/2020	Encours des créances Mourabaha au 30/06/2020
MARGES CONSTATÉES D'AVANCE - MOURABAHA AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	-	-	-	-	-	-	-
MARGES CONSTATÉES D'AVANCE - MOURABAHA AVEC LA CLIENTÈLE	359 562	70 150	24 957	295	-	404 459	1 526 626
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donner d'ordre	359 562	70 150	24 957	295	-	404 459	1 526 626
TOTAL	359 562	70 150	24 957	295	-	404 459	1 526 626

DÉPÔTS D'INVESTISSEMENTS NON RESTREINTS REÇUS DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

DÉPÔT D'INVESTISSEMENTS	En milliers de Dirhams					
	Encours 31/12/2019	Affectation des résultats	Dépôts collectés	Dépôts restitués	Autres variations	Encours 30/06/2020
Dépôts d'investissement reçus	87 837	-	52 774	29 363	-	111 248
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	87 837	-	52 774	29 363	-	111 248
Réserve de péréquation des profits	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Réserves pour risques d'investissements	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Rémunération distribuée aux titulaires de comptes	-	178	45	38	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	178	45	38	-	-
Report sur dépôts d'investissement	-	-	-	-	-	-
- Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Clientèle	-	-	-	-	-	-
Résultats en instance d'affectation (+/-)	91	1 154	-	-	178	1 068
TOTAL	87 928	1 332	52 819	29 400	177,75	112 316

* A spécifier : distribution totale du semestre

TABLEAU DE VARIATION DES BIENS ACQUIS DANS LE CADRE DE FINANCEMENTS PARTICIPATIFS DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

BIENS	En milliers de Dirhams										
	Montant brut au début de l'exercice 31/12/2019	Montant des acquisitions ou transfert au cours de l'exercice	Montant des cessions au cours de l'exercice		Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Provisions		Cumul à la fin de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice 30/06/2020
			Exploitation bancaire	Exploitation non bancaire				Montant des reprises sur biens sortis	Montant des reprises sur biens en stocks		
Bien acquis - Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens mobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis - Mourabaha pour donneur d'ordre	7 934	254 920	255 070	-	7 784	-	-	-	-	-	7 784
- Biens mobiliers	-	42 312	42 312	-	-	-	-	-	-	-	-
- Biens immobiliers	7 934	212 608	212 758	-	7 784	-	-	-	-	-	7 784
Bien acquis - Salam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bien acquis - Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	7 934	254 920	255 070	7 784	-	-	-	-	-	-	7 784

DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS DU 01/01/2020 AU 30/06/2020

DETTES	En milliers de Dirhams					
	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2019	Total 31/12/2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS						
- Mourabaha ⁽¹⁾						
- Salam						
- Autres financements participatifs						
TOTAL						

Commentaires :

(1) principalement les avances sur Mourabaha

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008.

1. CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation :

Entrent dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint) ou sous influence notable. Il n'est pas fixé de seuils chiffrés d'exclusion dans les normes, l'appréciation de la matérialité doit se faire conformément au cadre conceptuel des IFRS.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Ainsi, l'information est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. L'importance relative dépend de la taille de l'élément ou de l'erreur, jugée dans les circonstances particulières de son omission ou de son inexactitude.

Exclusion du périmètre :

Deux cas d'exception existent :

- la détention en vue de revente ultérieure à un horizon maximum fixé à 12 mois,
- l'existence de restrictions sévères et durables qui limitent la capacité à transférer des fonds à l'investisseur,
- le caractère significatif.

Regroupements d'entreprises :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas effectué de regroupement courant 2008.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 31/12/06.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques applique un ensemble de seuils pour inclure certaines entités dans le périmètre de consolidation :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droits de vote > 40% ;
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée du groupe Société Générale Marocaine de Banques.

Filiales mises en équivalence : Pour être mise en équivalence, une entité doit satisfaire aux critères suivants :

- droit de vote compris entre 15% et 40% ;
- part dans la situation nette > 0,5% des capitaux propres de l'activité agrégée ;
- total bilan > 0,1% de celui de l'activité agrégée.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés quant à sa localisation suite à l'inventaire physique, il faut la passer en charge.

Évaluation initiale :

Le coût d'acquisition du bien comporte :

- Le prix d'achat,
- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables,
- + Les frais de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de réception,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en question.

Sont à exclure du coût d'acquisition :

- Les droits de mutation,
- Les honoraires et commissions,
- Les frais d'actes.

Évaluation postérieure :

Modèle du coût :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel est comptabilisé à son coût (ou valeur initiale) après diminution du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Modèle de réévaluation :

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être réévalué régulièrement à sa juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur ultérieurs, à condition que sa juste valeur puisse être évaluée de façon fiable.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement :

Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation doit être amorti séparément.

Base amortissable : coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.

Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.

Durée d'amortissement (durée d'utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société Générale Marocaine est le linéaire.

Options retenues :

Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le changement au niveau de la durée d'amortissement, et l'adoption du coût amorti.

Modèle d'évaluation :

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation périodique de ses immeubles d'exploitation.

Valeur résiduelle :

Les normes préconisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation. Le montant amortissable de l'actif est son coût diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle des différentes immobilisations est considérée comme nulle.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :

- les droits de mutation (droits d'enregistrement, de conservation foncière...),
- les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
- les frais d'actes.

À l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires d'architecte qui sont compris dans la valeur d'entrée des immobilisations concernées.

Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées (Terrains et constructions) sur la base le cas échéant, d'une statistique. D'autres frais tels que les honoraires et les droits de mutation sont incorporés dans le coût des immobilisations.

À partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'inventaire physique des immobilisations Groupe Société Générale Maroc, et intégrés à la valeur brute des immeubles et terrains, subissant ainsi l'amortissement du bien auquel ils sont rattachés.

Coût d'emprunt :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des coûts d'emprunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.

Approche par composants :

La méthode de reconstitution du coût historique, à partir des factures, a été adoptée pour l'application de l'approche par composants, d'où :

- affectation du coût historique par composant, s'il y a lieu.
- distinction entre part terrain et construction,
- calcul des amortissements en tenant compte des durées et taux d'amortissements retenus pour l'application des normes.
- retraitement par les capitaux propres du différentiel d'amortissements.

Compte tenu de la nature de l'activité du groupe Société Générale Marocaine de Banques, l'approche par composants s'applique essentiellement aux immeubles. Les principaux composants sont :

Principaux composants	Durée d'utilité (annuelle)	Durée sociale (annuelle)
Gros œuvre	50	25
Agencements	15	10
Ascenseurs	20	10
Façade	30	10
Installations techniques (climatisation)	12	10
Installations techniques (électricité)	25	10
Installations techniques (groupes électrogène)	30	10
Installations techniques (GTB)	15	10
Installations techniques (autres)	15	10

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en tirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Options retenues :

Aucun actif ne satisfait aux conditions de classifications en immeuble de placement. Les immobilisations hors exploitations telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements de fonction... font parties des immobilisations corporelles.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production de biens et services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Immobilisations incorporelles générées en interne :

Un goodwill généré en interne ne peut jamais être reconnu en tant qu'actif.

Le processus de production d'une immobilisation incorporelle comporte deux phases :

- **la recherche** : les dépenses sont passées en charge.
- **le développement** : les dépenses doivent être capitalisées lorsque certains critères sont réunis :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle en vue de son utilisation ou de sa vente
 - sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou l'utilité en interne)
 - la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

- juste valeur déterminée par référence à un marché actif
- les réévaluations régulières
- tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traités dans les comptes sociaux selon deux :

- Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges
- Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 « contrats de location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1^{er} Janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers du preneur, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Options retenues

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS16, le Groupe Société Générale Maroc a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date en tenant compte de la durée résiduelle estimées des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres au 1^{er} Janvier 2019.

EXEMPTIONS

- Contrats de location à courte durée (inférieurs à 1 an),
- Contrats de location des biens de faible valeur

DURÉE

- La durée retenue généralement pour les baux commerciaux est de 9 ans ;
- La durée retenue pour les contrats LLD est la durée contractuelle.

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location est le taux de refinancement sur le marché financier.

Comptabilisation chez le preneur :

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêt de la dette.

Comptabilisation chez le bailleur :

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location.

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogelease et Eqdom.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9

À compter du 1^{er} janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- **Coût amorti** : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.
- **Juste valeur par résultat**
- **Juste valeur par capitaux propres OCI**
 - Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
 - Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocable.

6.1.1 Critères de classement sous IFRS9

La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :

■ Caractéristiques du produit (SPPI ou no SPPI) :

La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.

■ Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de Trésorerie contractuels
- Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
- Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres:

- Juste valeur par résultat
- Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la JV par OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

- Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
- Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
- La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
- Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
- À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

6.2.2 Modèle de dépréciation

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :

- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
- Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
- Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.

Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou par OCI sur option irrévocable ligne à ligne.

6.2.3 Méthodologie de classification sur les périmètres Retail

La méthodologie de classification sur le périmètre Retail est réalisée à la « maille contrat » et se déroule en fonction des critères suivants :

- Pour les impayés de crédits amortissables :
 - Entre 31 et 89 jours de retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 2.
 - Au-delà de 90 jours retard de paiement, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les dépassements d'autorisations de découvert :

- Entre 31 et 89 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 2.
- Au-delà de 90 jours consécutifs de dépassement d'autorisation ou de débit non autorisé, l'engagement est classé en Bucket 3.

- Pour les restructurés sortis du défaut, l'engagement est classé en Bucket 2 pendant 2 ans.

6.2.4 Méthodologie de classification sur les périmètres Non retail

Tout comme le Retail, la norme IFRS 9.2 introduit la classe « Sensible » (S2) pour les contreparties Non Retail dès lors qu'elles nécessitent une surveillance spécifique au vu de certains facteurs traduisant la détérioration de leur qualité de crédit.

L'évaluation de ce risque de crédit pour les contreparties Non Retail est réalisée à la « maille client » et se base sur plusieurs types de critères permettant de déterminer la Watchlist, base des contreparties sensibles Non Retail.

L'enjeu étant d'identifier rapidement les contreparties Non Retail en situation sensible avant qu'elles ne basculent en défaut et ainsi améliorer le taux de prédictivité du passage en défaut.

Société Générale Maroc se base sur plusieurs critères pour décider du caractère sensible de la contrepartie :

- **Un critère qualitatif** : qui résulte de la relation commerciale directe avec le client (exemple : baisse significative des revenus, forte dépréciation de la valeur des actifs, dépassements répétés d'une autorisation de crédit, changement significatif de l'actionnariat ou de la direction de l'entreprise,).
- **Des critères quantitatifs** discutés lors de comités des sensibles dont le but est de décider l'entrée/sortie en sensible des contreparties Non Retail.

Application au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

7. PROVISIONS

7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- L'obligation actuelle envers un tiers.
- La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

7.2 IFRIC 21 « TAXES »

Cette interprétation de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

7.3 IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Cette incertitude doit être reflétée dans les comptes consolidés.

Méthode de transition :

Le groupe Société Générale Maroc a opté pour l'approche partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulé de l'application initiale dans les capitaux propres au bilan d'ouverture sur l'exercice 2019.

8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 31/12/2019.

9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés ou autres avantages liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.
- D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
- D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
- D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
- De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
- De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.

Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclassés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

AVANTAGES AU PERSONNEL	30/06/2020	31/12/2019
Indemnités Fin de Carrière	265 551	230 747
Avantages Post Emploi	27 823	41 361
Prime de fidélisation	206 121	211 300
Total	499 495	483 408

Le taux d'actualisation appliquée est de 3,31%.

10. DÉRIVÉS

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture.

L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- les valeurs bilantielles comptables et les valeurs bilantielles fiscales ;
- le résultat sociale et le résultat fiscal ;
- le résultat social et le résultat IAS.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS AU 30/06/2020

	30/06/2020			30/06/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
	En milliers de Dirhams					
Produits nets de l'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	-1 243	-	-1 243	200	-	200
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits	56 982	-33 374	23 608	26 707	-30 657	-3 950
Total	55 739	-33 374	22 365	26 907	-30 657	-3 750

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION AU 30/06/2020

	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	30/06/2019
Charges de personnel	-631 757	-597 337
Impôts et taxes	-43 132	-46 834
Charges externes	-583 255	-476 587
Autres charges générales d'exploitation	20 718	14 646
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	-126 776	-135 388
Charges générales d'exploitation	-1 364 202	-1 241 499

CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES AU 30/06/2020

	En milliers de Dirhams	
	30/06/2020	30/06/2019
Charges d'impôts courant	-249 937	-315 979
Charge nette d'impôt différé de l'exercice	56 887	-55 614
Charge nette d'impôt sur les bénéfices	-193 050	-371 593

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

La démarche de la Société Générale Marocaine de Banques en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre réglementaire en vigueur, et dans celui des meilleures pratiques définies au niveau international, qui déterminent largement les procédures internes du Groupe en matière des Risques et de Contrôle Interne.

Le Groupe a défini une politique de gestion des risques, en conformité avec les recommandations du comité de Bâle II et qui s'intègre dans le cadre de la politique du Groupe Société Générale.

Cette politique globale vise au pilotage et à la maîtrise de tous les risques inhérents à l'activité bancaire : Risques de Contrepartie, Risques de Marchés, Risques Structurels, Risques Opérationnels, Risque de Conformité, et au dispositif de Contrôle Interne qui sous-tend l'exercice effectif du pilotage des risques.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE en tant qu'organe d'administration, a institué deux Comités chargés de l'assister en matière de Risques et de Contrôle Interne :

- LE COMITE DES RISQUES, en charge des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques structurels ;
- LE COMITE D'AUDIT, qui, outre la validation des comptes du Groupe, est en charge du pilotage des Risques Opérationnels et du Contrôle Interne.

1. RISQUE DE CRÉDIT

1.1. Organisation de la filière Risque de Crédit

La filière Risques de Crédits est du ressort de la Direction des Risques et de la Direction du Recouvrement, indépendantes des Pôles et Métiers, et rattachées directement au Directoire.

La Direction des Risques couvre l'ensemble des aspects relatifs à l'octroi des crédits et à la surveillance des engagements.

La Direction du Recouvrement est en charge du recouvrement précontentieux et contentieux. L'octroi du crédit est exercé en fonction de limites d'autorisations déléguées aux divers intervenants.

On distingue divers échelons d'autorisation en fonction des montants, de la nature des crédits, de la notation des clients :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Risques ;
- Le Comité et les Sous Comités des Engagements ;
- La Commission des Crédits.

1.2. Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est autonome par rapport aux unités opérationnelles. Il lui appartient de veiller au respect des conditions d'octroi des crédits et ensuite de surveiller le bon déroulement des opérations de crédits.

Les missions permanentes de la Direction des Risques :

- Evaluer les risques de crédits (clients, contrepartie et transaction) attachés à une opération ;
- Contrôler la cohérence des décisions prises ;
- Recommander les modifications de structure et les protections souhaitables pour rester en conformité avec la Politique de Risque du Groupe ;
- Communiquer son avis sur l'acceptabilité de ces risques en rédigeant une évaluation de crédit dûment motivée et explicitée.

1.2.1. Surveillance des risques

La Direction des risques doit aussi assurer une surveillance des risques qui :

- Détecte le plus tôt possible les irrégularités (non renouvellement d'autorisations, prise d'engagements non autorisés, dépassements d'autorisations, non constitution de garanties exigées, etc.) et en informe les responsables de la Direction des Risques et des entités.
- Détecte les engagements à classer en créances sensibles en vue d'en assurer un suivi rapproché.
- Détecte les engagements en défaut en vue de leur déclassement en créances en souffrance et à leur provisionnement suivant les critères réglementaires par la Direction du recouvrement.
- Audite les risques pris par les agences et les Directions Régionales dans le cadre de leurs limites déléguées.

La Direction des Risques a également pour mission de vérifier l'efficacité de la Filière Risques mise en place dans les Directions Régionales et le respect des instructions en vigueur relatives à l'octroi des crédits et à la surveillance des risques.

1.3. Rôle de la Direction du Recouvrement

La Direction du Recouvrement doit gérer le recouvrement des créances compromises :

- en charge de la politique et de l'organisation du recouvrement ;
- traitement de tous les dossiers (clientèle commerciale et clientèle privée) ;
- gestion des provisions en liaison avec la Direction des risques ;
- assure l'ensemble des tâches administratives liées à la fonction (reporting, comités de crédit, relations avec les autorités et auxiliaires de justice,...).

1.4. Les Notations

Lors de la décision d'octroi des crédits, les clients de la banque font l'objet d'une notation, définie suivant les standards Société Générale et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but :

- D'aider à la prise de décision,
- De permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie,
- De déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi des concours ;
- D'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné.

2. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque marché se définit comme étant le risque de perte ou de dévalorisation des positions détenues pour compte propre en instruments négociés sur un marché. La formation de prix fréquents sur les marchés permet de constater facilement une perte réalisée ou potentielle.

2.1. Risque de change

Ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait des fluctuations des cours de devises sur le marché.

L'avènement du marché des changes et l'élargissement du marché monétaire ont amené le Groupe à se doter de structures spécifiques répondant aux standards internationaux.

Selon les règles du Groupe Société Générale, ce risque est mesuré en Conditional Value at Risk (CVaR), qui répond mieux aux exigences de Bâle II. Il s'agit là d'un risque de contrepartie à la charge des clients.

Afin de maîtriser ce risque, des limites sont fixées. Celles-ci sont de deux types: des limites en valeur nominale et des limites en « stress test ».

2.2. Gestion des limites

Les limites mises en place pour maîtriser les risques de change sont issues des instructions de Bank Al Maghrib régissant la tenue des positions en devises et le respect du « stop loss » fixé à 3% de la valeur d'une devise.

En plus des limites réglementaires, des limites internes en nominal et stress test sont fixées par la maison mère sur les positions intraday et over night.

2.3. Risque règlement-livraison

C'est le risque de non paiement des sommes en attente de réception. Il se mesure par la valeur des flux à recevoir. Il naît dans le cas d'opérations donnant lieu à échanges simultanés et réciproques à la date d'irrévocabilité de notre ordre de paiement et s'éteint à la date de constat de la réception (ou non) des fonds.

Ce risque est dû à l'intervalle de temps requis pour le transfert de fonds (décalage horaire, plages d'ouverture des systèmes de règlement locaux, organisation interne pour l'envoi des fonds et le pointage des paiements reçus).

Afin de distinguer les risques afférents aux opérations à très court terme pour lesquelles une réactivité en cas de dépassement doit être immédiate, des risques afférents aux opérations à plus long terme, il est apparu nécessaire de les distinguer suivant la proximité de règlement :

- le risque de livraison immédiat est le risque instantané supporté sur une contrepartie ;
- le risque de livraison différé est le risque engendré par les opérations à terme. C'est un risque potentiel qui deviendra effectif uniquement lorsqu'une opération arrivera à maturité. A ce moment là, le risque de livraison différé se transforme donc en risque de livraison immédiat.

3. RISQUES STRUCTURELS

Les principaux risques structurels sont :

- le risque de taux
- le risque de liquidité

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, le Groupe adopte une approche dynamique, dans laquelle toutes les données sont mises à jour trimestriellement. Il s'agit d'une modélisation automatique des emplois et des ressources.

Le suivi des risques structurels est assuré par le Groupe Société Générale à travers un reporting trimestriel « Risques structurels ».

L'établissement de ce reporting est du ressort de la Direction Financière. Ce reporting est analysé régulièrement par le Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la banque en matière de gestion globale des ressources et des emplois générés par ses activités commerciales.

Un ensemble d'objectifs a été fixé à cette instance :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle.
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et contrecarrer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Développer la démarche de gestion Actif - Passif.

Les Risques de taux et de liquidité sont suivis également par Bank Al Maghrib.

3.1. Le risque global de taux d'intérêt

Ce risque correspond au risque de variation de la valeur des positions globales de la banque (net actif-passif par nature de taux) ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un ensemble d'instruments financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt de marché.

3.2. Le risque de liquidité

3.2.1. Modalités et procédures de suivi

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la Salle des Marchés de la Banque à travers un calcul quotidien du gap de trésorerie en fonction de la Réserve Monétaire Bank Al Maghrib (solde du compte Bank Al Maghrib), des flux entrant et sortant des agences et des prêts/emprunts quotidiens sur le Marché Monétaire.

Un Comité Hebdomadaire de Trésorerie, présidé par un membre du Directoire, prend les décisions de gestion de la liquidité à court terme (levées de liquidité, prêts/emprunts sur le Marché Monétaire,...). Il est animé conjointement par la Direction Financière et par la Salle des Marchés.

La gestion de la liquidité structurelle est assurée par la Direction Financière à travers :

- Le calcul des gaps de liquidité sur chaque maturité, et de la sensibilité du bilan ;
- La présentation, au Comité Financier, du tableau de bord ALM incluant le gap de liquidité ainsi que les flux prévisionnels de trésorerie, permettant de mesurer l'exposition de la Banque au risque de liquidité.

3.2.2. Limites fixées en matière de risque de liquidité et modalités de leur révision

La banque s'impose une limite en termes de cash (montant maximum à emprunter sur le marché monétaire pour financer son gap quotidien de trésorerie), et de gap de liquidité. Les limites sont fixées pas le Comité Financier et approuvées par le Comité d'Audit.

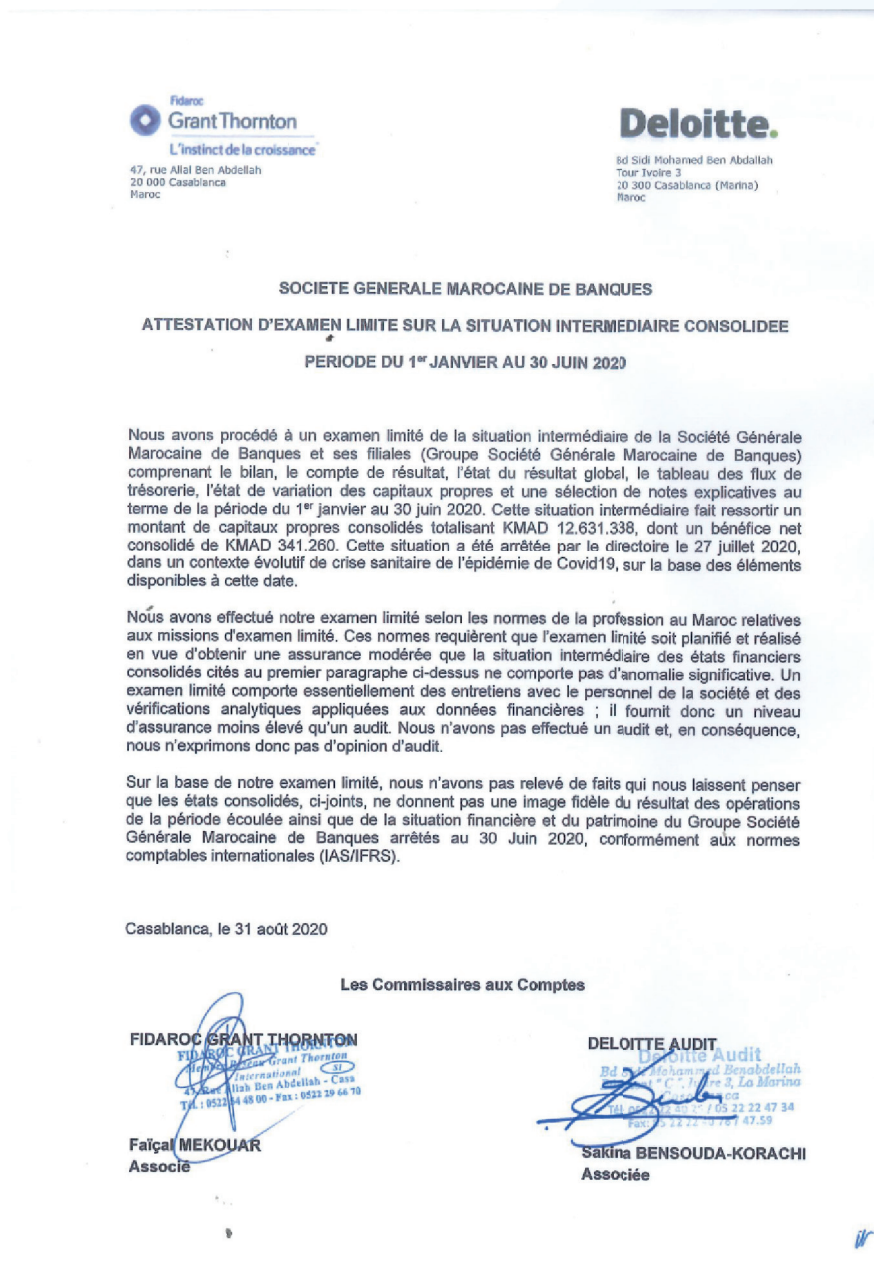
4. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel (RO) est défini comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs (catastrophes, incendie, agressions...)

La fonction RO vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'étendue.

Pour une meilleure optimisation de sa gestion des RO et afin de remplir les exigences prudentielles renforcées dans le cadre des accords de Bâle (dispositif Bâle II), Le Groupe a mis en place une Cellule Surveillance Permanente (SP), Risques Opérationnels et Conformité directement rattachée au Directoire.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDÉE



COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE AU 30/06/2020

BILAN AU 30/06/2020

	(en KUSD)	
ACTIF	30/06/2020	31/12/2019
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	51,00	23,00
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	76 345,00	100 160,00
. À vue	76 345,00	100 160,00
. À terme	-	-
3. Créances sur la clientèle	87 290,00	88 913,00
. Crédits de trésorerie et à la consommation	331,00	5 789,00
. Crédits à l'équipement	85 987,00	82 927,00
. Crédits immobiliers	-	-
. Autres crédits	972,00	197,00
4. Créances acquises par affectation	-	-
5. Titres de transaction et de placement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	-	-
6. Autres actifs	1 199,00	1 359,00
7. Titres d'investissement	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
8. Titres de participation et emplois assimilés	-	-
9. Créances subordonnées	-	-
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
11. Immobilisations incorporelles	619,00	623,00
12. Immobilisations corporelles	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	165 504,00	191 078,00

HORS BILAN AU 30/06/2020

	(en KUSD)	
HORS BILAN	30/06/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	9 610,00	9 578,00
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	6 081,00	6 712,00
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 529,00	2 866,00
5. Titres achetés à réméré	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	142 182,00	151 543,00
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	142 182,00	151 543,00
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 30/06/2020

	(en KUSD)	
	30/06/2020	30/06/2019
I - PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 918,00	2 951,00
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3,00	6,00
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 336,00	2 582,00
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
4. Produits sur titres de propriété	-	-
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
6. Commissions sur prestations de service	481,00	353,00
7. Autres produits bancaires	98,00	10,00
II - CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	600,00	1 732,00
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	563,00	1 683,00
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
12. Autres charges bancaires	37,00	49,00
III - PRODUIT NET BANCAIRE	1 318,00	1 219,00
13. Produits d'exploitation non bancaire	-	-
14. Charges d'exploitation non bancaire	-	-
IV - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	725,00	738,00
15. Charges de personnel	-	-
16. Impôts et taxes	-	3,00
17. Charges externes	683,00	695,00
18. Autres charges générales d'exploitation	-	1,00
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	42,00	39,00
V - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	102,00	-
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	102,00	-
21. Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
22. Autres dotations aux provisions	-	-
VI - REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	-	160,00
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	160,00
24. Récupérations sur créances amorties	-	-
25. Autres reprises de provisions	-	-
VII - RÉSULTAT COURANT	491,00	641,00
26. Produits non courants	23,00	-
27. Charges non courantes	-	5,00
VIII - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	514,00	636,00
28. Impôts sur les résultats	227,00	178,00
IX - RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	287,00	459,00
TOTAL PRODUITS	1 941,00	3 111,00
TOTAL CHARGES	1 654,00	2 652,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	287,00	459,00

	(en KUSD)	
PASSIF	30/06/2020	31/12/2019
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	68 919,00	83 255,00
. À vue	-	-
. À terme	68 919,00	83 255,00
3. Dépôts de la clientèle	86 611,00	96 915,00
. Comptes à vue créditeurs	84 090,00	94 559,00
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	-	-
. Autres comptes créditeurs	2 521,00	2 356,00
4. Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
5. Autres passifs	1 876,00	2 462,00
6. Provisions pour risques et charges	172,00	172,00
7. Provisions réglementées	-	-
8. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
9. Dettes subordonnées	-	-
10. Écarts de réévaluation	-	-
11. Réserves et primes liées au capital	7 135,00	7 135,00
12. Capital	500,00	500,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
14. Report à nouveau (+/-)	4,00	4,00
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	287,00	635,00
TOTAL DU PASSIF	165 504,00	191 078,00

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020



SOCIETE GENERALE OFFSHORE S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2020

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du dahir 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la **SOCIETE GENERALE OFFSHORE S.A** comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion et le tableau de flux de trésorerie relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant **KUSD 7.926**, dont un bénéfice net de **KUSD 287**, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société. Elle a été arrêtée par le conseil d'administration le 27 Août 2020, dans un contexte évolutif de crise sanitaire de l'épidémie du Covid19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de **SOCIETE GENERALE OFFSHORE S.A** établis au 30 Juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 Août 2020

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Taha FERDAOUS (L.G.)
Associé

MAZARS Audit et Conseil

101 Boulevard Abdelmoumen et rue Calavon 20 360 Casablanca
Tel : +212 522 42 34 23 - Fax : +212 522 42 34 00 - Mail : info@mazars.ma - www.mazars.ma
Sarl au capital de 6.441.500 DH - RC : 89453 - Patente : 34773084 - IF : 1086314 - CNSS : 2733295



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE AU 30/06/2020

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION AU 30/06/2020

	(en KUSD)	
I - Tableau de formation des résultats	30/06/2020	30/06/2019
1.(+) Intérêts et produits assimilés	1 339,00	2 588,00
2.(-) Intérêts et charges assimilés	563,00	1 683,00
MARGE D'INTÉRÊT	776,00	905,00
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
5.(+) Commissions perçues	481,00	353,00
6.(-) Commissions servies	-	-
Marge sur commissions	481,00	353,00
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
9.(+) Résultat des opérations de change	61,00	-20,00
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
Résultat des opérations de marché	61,00	-20,00
11.(+) Divers autres produits bancaires	-	-
12.(-) Divers autres charges bancaires	1,00	19,00
PRODUIT NET BANCAIRE	1 317,00	1 219,00
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
16.(-) Charges générales d'exploitation	725,00	738,00
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	592,00	481,00
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	101,00	-160,00
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-
RÉSULTAT COURANT	491,00	641,00
RÉSULTAT NON COURANT	23,00	-5,00
19.(-) Impôts sur les résultats	227,00	178,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	287,00	459,00

	(en KUSD)	
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	30/06/2020	30/06/2019
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	287,00	459,00
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	43,00	39,00
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	101,00	-
23.(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
24.(+) Dotations non courantes	-	-
25.(-) Reprises de provisions	-	160,00
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	431,00	338,00
31.(-) Bénéfices distribués	-634,00	-1 093,00
(+) AUTOFINANCEMENT	-203,00	-755,00

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30/06/2020

	(en KUSD)	
	30/06/2020	31/12/2019
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1 917,00	4 744,00
2.(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	-	77,00
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-600,00	-2 546,00
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-16,00
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	-682,00	-1 415,00
7.(-) Impôts sur les résultats versés	-	-290,00
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	635,00	554,00
Variation des :		
8.(-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-
9.(-) Créances sur la clientèle	1 623,00	340 873,00
10.(-) Titres de transaction et de placement	-	-
11.(-) Autres actifs	84,00	-86,00
12.(-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-14 335,00	-324 877,00
14.(+) Dépôts de la clientèle	-10 307,00	55 050,00
15.(+) Titres de créance émis	-	-
16.(+) Autres passifs	-1 447,00	851,00
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-24 382,00	71 811,00
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-23 747,00	72 365,00
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-38,00	-144,00
21.(+) Intérêts perçus	-	-
22.(+) Dividendes perçus	-	-
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-38,00	-144,00
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
24.(+) Émission de dettes subordonnées	-	-
25.(+) Émission d'actions	-	-
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27.(-) Intérêts versés	-	-
28.(-) Dividendes versés	-	-1 093,00
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-1 093,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-23 786,00	74,128,00
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	100 183,00	29 055,00
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	76 396,00	100 183,00